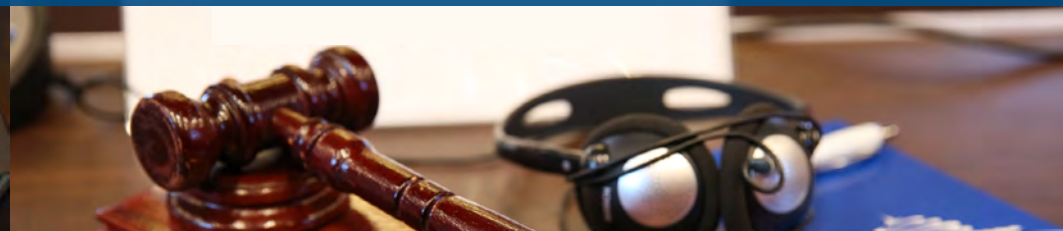


Programme de Montevideo pour le droit de l'environnement:



une décennie d'action en matière de droit de l'environnement




***Des lois** et des institutions environnementales fortes sont essentielles pour atteindre tout objectif, politique ou engagement environnemental, y compris les objectifs de développement durable.*



Qu'est-ce que le Programme de Montevideo pour le droit de l'environnement ?

Le cinquième programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo pour le droit de l'environnement) est un programme mondial visant à soutenir le développement et la mise en œuvre du droit de l'environnement aux niveaux international et national.

Il a été adopté par l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement en 2019 et se déroulera pendant toute une décennie jusqu'au 31 décembre 2029.



Comment fonctionne-t-il ?

Le programme de Montevideo pour le droit de l'environnement devra :

- Soutenir l'élaboration d'une législation environnementale et de cadres juridiques adéquats et efficaces à tous les niveaux pour traiter les questions environnementales ;
- Renforcer la mise en œuvre effective du droit de l'environnement au niveau national ;
- Soutenir le renforcement des capacités afin d'accroître l'efficacité du droit de l'environnement pour toutes les parties prenantes et à tous les niveaux ;
- Soutenir les gouvernements nationaux, à leur demande, dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'État de droit en matière d'environnement ; et
- Promouvoir le rôle du droit de l'environnement dans le contexte de la gouvernance environnementale.



Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) met en œuvre le programme en partenariat avec les points focaux nationaux, un comité directeur pour la mise en œuvre et d'autres partenaires et parties prenantes. La mise en œuvre se fera conformément à l'objectif, aux activités stratégiques et aux lignes directrices de mise en œuvre définies dans le programme.

Un principe directeur du programme est que les activités doivent être mises en œuvre par le biais de partenariats, notamment avec d'autres entités des Nations unies, les accords multilatéraux sur l'environnement, la société civile, le secteur privé et les universitaires ayant des compétences en matière de droit de l'environnement.



Qu'est-ce que la plate-forme d'assistance juridique et environnementale du PNUE ?

La plate-forme d'assistance juridique et environnementale du PNUE (UNEP-LEAP) est la colonne vertébrale numérique du programme. Elle contient une fonction de centre d'échange d'informations pour les demandes de soutien au titre du programme, un centre de connaissances pour toutes les informations pertinentes sur le droit de l'environnement et des profils de pays.



Qui sont les points focaux nationaux et quel est leur rôle ?

Les points focaux nationaux sont des acteurs clés dans la mise en œuvre et le succès du programme de Montevideo pour le droit de l'environnement. Chaque État membre est invité à désigner un point focal national, conformément à la résolution 2/19 de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement. Les points focaux nationaux doivent de préférence être de hauts fonctionnaires du gouvernement qui sont experts en droit de l'environnement. Les points focaux devront :

- Identifier les domaines prioritaires pour la mise en œuvre du programme de Montevideo pour le droit de l'environnement ;
- Collaborer avec le PNUE et le guider dans la mise en œuvre du Programme de Montevideo pour le droit de l'environnement ;
- Examiner, le cas échéant, le Programme de Montevideo pour le droit de l'environnement, y compris les rapports d'avancement préparés par le PNUE, et promouvoir sa mise en œuvre, avec le soutien du PNUE ;
- Fournir au PNUE les données nationales disponibles dans le

domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre du droit de l'environnement afin qu'il puisse s'acquitter de ses tâches et identifier les besoins et les priorités à tous les niveaux pertinents ;

- Soutenir les efforts de liaison et de collaboration entre les autres responsables gouvernementaux et les principales parties prenantes à tous les niveaux appropriés pour la mise en œuvre des activités du programme de Montevideo pour le droit de l'environnement ;
- Participer aux réunions mondiales biennales et autres réunions pertinentes des points focaux nationaux, qui se tiendront en face à face ou à distance, selon le cas ;
- Fournir des conseils, des orientations et des directives stratégiques au PNUE dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Montevideo pour le droit de l'environnement ; et
- Contribuer à catalyser l'action pour traiter les nouveaux problèmes environnementaux d'un point de vue légal.

Comment un pays peut-il accéder à l'aide ?

Les pays peuvent demander un soutien en ligne sur le site du PNUE-LEAP ou écrire à unep-montevideo@un.org. Les demandes sont examinées en fonction des objectifs et des exigences du programme et évaluées en consultation avec un comité directeur pour la mise en œuvre. Le soutien est soumis aux ressources du programme.

Où puis-je trouver davantage d'informations ?

unep-montevideo@un.org

[Plus d'informations sur le site internet du PNUE >>](#)